FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Beton Go

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Beton Go

Numéro du produit 233-6

UFI UFI: F07W-214U-T000-0R0Y

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien. - Nettoyant acide pour le béton

Utilisations déconseillées Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus. Pour usage professionnel seulement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

EU: Hållnäsgatan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00)
Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant

Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence NCEC - For Chemical Emergency Support ONLY (spill, leak, fire, exposure or accident), Call NCEC at +44 1865 407333 (24Hrs UK)
when calling please quote "AUTOSMART 29003-NCEC"

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Beton Go

Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
UFI	UFI: F07W-214U-T000-0R0Y
Contient	Glycolic acid, C9-C11 Alcohol ethoxylate (6), 2-aminoéthanol
Etiquetage des détergents	< 5% agents de surface non ioniques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Glycolic acid		**20<30%**
Numéro CAS: 79-14-1	Numéro CE: 201-180-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485579-17-xxxx

Classification
Acute Tox. 4 - H332
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318

Beton Go

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		**1.75<2.0%**
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319		

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)		**1.5<1.75%**
Numéro CAS: 68439-46-3	Numéro CE: 614-482-0	Numéro d'enregistrement REACH: Polymer
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		

2-aminoéthanol		**1<1.25%**
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-xxxx
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Beton Go

Contact cutané	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. S'il est suspecté que des contaminants volatiles sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Corrosif pour les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère du nez et de la gorge.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Sévèrement corrosif. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs très toxiques ou corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Beton Go

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Une protection habituelle peut ne pas être suffisamment sûre. Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de poussières et vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Ce produit est corrosif. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Neutraliser avec une base. Attention. Peut générer de la chaleur. Après dilution et neutralisation, rejeter dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Beton Go

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ce produit est corrosif. Des premiers soins immédiats sont impératifs. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker selon les réglementations locales. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

2-aminoéthanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³
*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
* = Risque de pénétration percutanée.

Glycolic acid (CAS: 79-14-1)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

Beton Go

DNEL

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.75 mg/kg/jour
Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets locaux: 28.85 mg/kg/jour
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 57.69 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.3 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.3 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 9.2 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 9.2 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.53 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10.56 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.0321 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.115 mg/l
- rejet intermittent; 0.312 mg/l
- eau de mer; 0.0031 mg/l
- STP; 7 mg/l
- Sol; 0.007 mg/kg

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; : 101.2 mg/m³
Industrie - Cutanée; : 20 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Inhalatoire; : mg/m³
Consommateur - Cutanée; : 10 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; : 1.25 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 1 mg/l
- eau de mer; 0.1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
- Sol; 0.4 mg/kg

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) (CAS: 68439-46-3)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

2-aminoéthanol (CAS: 141-43-5)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg p.c. /jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.085 mg/l
- eau de mer; 0.0085 mg/l
- rejet intermittent; 0.025 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.425 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0425 mg/kg
- Sol; 0.035 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Beton Go

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. En cas de risque d'inhalation, utiliser de préférence un appareil de protection respiratoire intégral.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent variées, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

Beton Go

Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acide.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	pH (solution concentrée): ~ 2.1 pH (solution diluée): ~ 2.9 @ 1%
Point de fusion	~ 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 100°C @°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	~ 1.072 @ (20°C)°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	1.0 cSt @ 20°C
Propriétés comburantes	Non applicable.

Beton Go

Commentaires Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 18 621,97

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 97 777,78

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (gaz ppm) 21 978,02

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 53,72

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 7,33

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Corrosif pour la peau. Skin Corr. 1B - H314

Beton Go

pH extrêmes	pH modéré (> 2 et < 11,5).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Dam. 1 - H318 Corrosif pour la peau. Corrosivité des yeux supposée.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Corrosif pour les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère du nez et de la gorge.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Informations toxicologiques sur les composants

Glycolic acid

Beton Go

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	1 938,0
Espèces	Rat

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Beton Go

Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

2-aminoéthanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	1 089,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	1 089,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	2 504,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Beton Go

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} poussières/brouillards mg/l)	1 487,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	1,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

Glycolic acid

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2-aminoéthanol

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

Glycolic acid

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 164 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50}, 96 hours: 10 mg/l, Poissons

Beton Go

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours: 10 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI_{50}, 72 hours: 10 mg/l, Algues

2-aminoéthanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: ~ 349 mg/l, Poisson d'eau douce
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heures: ~ 65 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 heures: ~ 2.5 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.

Informations écologiques sur les composants

Glycolic acid

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Persistance et dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas connue.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

2-aminoéthanol

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Glycolic acid

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Beton Go

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

2-aminoéthanol

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

Informations écologiques sur les composants

Glycolic acid

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

2-aminoéthanol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

Glycolic acid

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-aminoéthanol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Beton Go

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3265

N° ONU (IMDG) 3265

N° ONU (ICAO) 3265

N° ONU (ADN) 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Glycolic acid)

Nom d'expédition (IMDG) LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Glycolic acid)

Nom d'expédition (ICAO) LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Glycolic acid)

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Glycolic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C3

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Beton Go

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	1. Acides
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Beton Go

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale	Ce produit est fabrique selon un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Eye Dam. 1 - H318: Skin Corr. 1B - H314: : Méthode par le calcul.
Conseils de formation	Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
Date de révision	21/10/2019
Révision	6
Remplace la date	01/02/2019
Numéro de FDS	21385
Statut de la FDS	Approuvé provisoirement pour 3 mois d'utilisation.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.